

Direction du Patrimoine, de l'Aménagement des Territoires et de l'Education
Service de l'Environnement et du Développement Durable

FORMULAIRE

Création de vergers, jardins nature et plantation de haies champêtres
à destination des associations dont le siège est en Moselle

Je soussigné(e) :

Nom

Prénom

Nom de l'association

Adresse de l'association

N° SIRET (obligatoire)

N° de téléphone

Référent du dossier :

sollicite de Monsieur le Président du Département l'attribution d'une aide à l'investissement
dans le cadre d'un projet de :

☐ création d'un verger d'une surface de

☐ création d'un jardin-nature d'une surface de

☐ plantation d'une haie champêtre d'une surface de

Je signale que :

☐ je bénéficierai d'une ou de plusieurs autres subventions publiques d'un montant total
de% du projet, soit€ pour cet investissement. Je joins une copie
de la ou des promesses fermes de subventions.

Je m'engage :

☐ à inviter les Conseillers Départementaux du canton à toute manifestation de promotion
du projet

☐ à apposer la mention "réalisé avec le soutien du Département de la Moselle" et le logo
du Département visiblement lors des actions

Fait à.....

Signature

Le

**Direction du Patrimoine, de l'Aménagement des Territoires et de l'Education
Service de l'Environnement et du Développement Durable**

1. Conditions financières :

Le taux d'aide départementale est plafonné à **50 % du montant TTC éligible**. En cas de cumul avec d'autres aides publiques, le total des subventions ne pourra excéder **80 % du coût global du projet**, un reste à charge minimal de 20 % étant exigé pour le bénéficiaire.

Le montant maximal de la subvention est fixé à **10 000 €** par projet.

Le bénéficiaire peut déposer **1 seul dossier subventionné par an** au sein de ce dispositif.

2. Pièces à joindre au dossier :

- ☐ Validation du projet en Assemblée Générale
- ☐ Note explicative du projet (objectifs, travaux, surfaces, plan)
- ☐ Justificatif de propriété ou bail emphytéotique
- ☐ Devis détaillés (l'adresse des devis doit correspondre à l'adresse du RIB joint au dossier)
- ☐ Plan de financement prévisionnel
- ☐ Copie des décisions et promesses des subventions sollicitées (si cumul)
- ☐ Notice de gestion (entretien après travaux)
- ☐ Copie de l'inscription au registre des associations ou extrait du Journal Officiel
- ☐ Copie du budget et de la dernière assemblée générale de l'association
- ☐ Statuts et liste des membres actifs de l'association
- ☐ R.I.B.
- ☐ Contrat d'engagement républicain signé
- ☐ *Pour les vergers-école : validation du programme pédagogique par l'Education Nationale.*

3. Transmission du dossier :

Les demandeurs doivent communiquer ces éléments directement au Département **au plus tard 3 mois avant** le début de la réalisation, à l'adresse postale suivante :

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
DPATE/SEDD
1, rue du Pont Moreau
CS 11096
57036 METZ CEDEX 1**

ou à l'adresse mail suivante : aude.daniele@moselle.fr